



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis n°74

« Modernisation de l'équipement pédagogique de base des établissements organisant des sections techniques et professionnelles en RBC »

1. Préambule

En application du Décret du 28 avril 2004, la Communauté française, dans la poursuite de son action pour la modernisation des équipements de l'Enseignement secondaire, technique et professionnel, saisit les Comités subrégionaux de l'emploi et la formation de la Région wallonne, le 27 juin 2007, d'une demande d'avis sur les propositions formulées par les établissements.

En revanche, la Commission consultative Formation Emploi Enseignement a été saisie le 6 octobre 2007 de la même demande pour les établissements de la Région bruxelloise, demande qu'elle a traitée en séance du 23 octobre.

L'avis de la Commission est attendu avant la fin du mois d'octobre. A cette date, un avis transitoire aura été envoyé à la Communauté française. Cet Avis ne pourra cependant être formellement approuvé par les membres de la Commission que lors de la prochaine séance qui se tiendra le 27 novembre.

C'est donc dans une extrême urgence que la Commission rend cet avis. Pour l'exercice 2008, elle souhaite pouvoir bénéficier du temps qu'elle estime absolument nécessaire pour rendre un avis étayé. Cet examen doit en effet croiser plusieurs informations telles que :

- 1. Une analyse approfondie de la structure de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale et des besoins de développement économique de ce territoire¹,**
- 2. Une analyse de l'offre de formation de l'ensemble des écoles techniques et professionnelles,**
- 3. Le cadastre des équipements en RBC²,**
- 4. Les demandes des années précédentes³,**
- 5. Les secteurs prioritaires définis au travers des Chantiers 20 et 21 du Contrat pour l'économie et l'emploi des Bruxellois⁴,**
- 6. L'évaluation des investissements réalisés⁵.**

De manière générale, la Commission estime également que les réponses aux demandes devront tenir compte de l'offre d'équipement des futurs Centres de technologie avancée ; et des Centres de Référence.

Enfin, la CCFEE n'étant pas un comité subrégional de l'emploi mais une structure d'expertise sur les articulations Emploi Formation Enseignement, il y a lieu de rechercher les modalités les plus appropriées pour appuyer un avis sur une concertation entre partenaires sociaux et les Commissions de consultation. La CCFEE estime qu'un schéma de consultation et de concertation devrait être précisé en RBC pour mieux articuler ses travaux et ceux du CESRB sur ce genre d'enjeux.

2. Rétroactes : les avis précédents de la CCFEE

Dans son avis n° 67 du 23 mai 2006, la Commission formulait plusieurs priorités nécessaires à toutes décisions concernant la modernisation de l'équipement dans l'enseignement secondaire technique et professionnel. Ces priorités tenaient compte à la fois du tissu économique de la Région et des caractéristiques concernant la population scolaire ainsi que la mixité du marché du travail plus favorable en Région bruxelloise que dans les 2 autres Régions. L'avis mettait ainsi notamment l'accent sur :

- *« Un accord de coopération soit pris entre la RBC et la CF afin d'éviter la focalisation des investissements communautaires et régionaux sur les mêmes secteurs et une dispersion des moyens financiers entre Région et Communauté française. Une politique concertée permettrait davantage de prendre des mesures additionnelles et complémentaires qui pourraient couvrir des besoins régionaux définis dans le C2E.(...) »*

¹ Sur la base notamment des travaux de l'Observatoire d'ACTIRIS.

² Ainsi qu'une analyse des besoins en matière qu'équipements informatiques, particulièrement importants dans une économie urbaine essentiellement tournée vers le tertiaire.

³ Dans le but de mieux établir les besoins et non d'exclure a priori certaines demandes relatives aux secteurs qui ont déjà bénéficié d'investissements.

⁴ Chantier 20 : Soutien prioritaire à 3 secteurs porteurs d'innovation, à savoir, les sciences du vivant (biotechnologies, médecine, pharmacie...), les technologies de l'information et de la communication et l'environnement. Chantier 21 : Soutien prioritaire à 3 secteurs porteurs d'emploi pour les Bruxellois, à savoir, la construction, le commerce (y compris l'Horeca) et le non-marchand.

⁵ En ce et y compris les investissements réalisés dans le cadre de l'appel à projet initié par la Région bruxelloise sous cette législature.

- *Une approche rationnelle de la problématique de l'équipement pédagogique soit développée sur la Région, ce qui implique des partenariats à développer entre les opérateurs d'enseignement, tous réseaux confondus, ainsi que les opérateurs d'enseignement et de formation. C'est par la mise en œuvre de partenariats renforcés que la Région pourra relever ce fameux défi qui consiste à qualifier toute la population scolaire de l'enseignement technique et professionnel »*

3. Critères utilisés dans l'examen des propositions

Dans le présent avis, la Commission introduit les critères proposés par la Communauté française concernant :

- Le taux d'utilisation des équipements tout en sachant que la Commission devrait pouvoir disposer d'informations plus détaillées pour formuler des remarques pertinentes sur ce critère
- Les études qui relèvent d'une pénurie significative de main d'œuvre sur base des sources statistiques de l'ONEM (2006/2007)

Elle y ajoute néanmoins :

- Les caractéristiques du tissu économique bruxellois
- Les spécificités de fragilité économique et sociale d'une partie importante de la population scolaire bruxelloise
- La mixité de genre dans les options ainsi que la diversité des options.

Notons également que la Commission s'est particulièrement centrée sur les demandes induisant des montants financiers élevés.

4. Avis sur les demandes⁶

4.1. Athénée Royal de la rive gauche

- Avis favorable. Correspondance avec des évolutions de l'activité économique.

4.2. Institut De Mot Couvreur

- Avis favorable justifié par le programme de cours et leur ancrage dans le marché du travail.

La Commission souhaite néanmoins qu'à l'occasion des équipements prévus pour la salle de spectacle inscrite dans le programme de la section « animateur », celle-ci soit ouverte aux autres écoles environnantes ainsi qu'à son quartier. La Commission souhaite que cette proposition soit inscrite dans les critères de l'année prochaine.

4.3. Institut des Arts et métiers

- Avis favorable

4.4. Institut Diderot

- Avis favorable. Les métiers de l'industrie graphique correspondent à une demande importante de main d'œuvre en RBC.

La Commission estime que la demande concernant la presse évaluée à 60.000€, légitime au regard du métier, soit néanmoins évaluée à l'examen du cadastre, de manière à ce qu'il n'y ait ni double emploi, ni sous utilisation.

4.5. Institut Dominique Pire

⁶ Le lecteur peut se référer aux demandes et descriptifs des options de chaque école, placés en annexe à cet Avis.

- Avis favorable

4.6. Institut Paul-Henri Spaak

- Avis favorable au regard du secteur d'activité particulièrement développé en RBC (tourisme).

4.7. Institut Leonard De Vinci

- Avis favorable

4.8. Institut de la Providence

- Avis favorable. Pertinence de l'activité au regard de la population et de l'activité en RBC

4.9. Institut Emile Gryson

- Avis favorable.

4.10. ESECCF

- Avis favorable au regard de la relation pertinente entre le public et le développement des métiers proposés

4. 11. Institut Sainte Bernadette

- Avis favorable

4.12. Institut de l'Enfant Jésus

- Avis favorable. Pertinence de l'articulation entre l'activité et son public. La Commission souligne les aspects intéressants du caractère social mixte de l'Institut et relève également les débouchés en matière d'emploi dans les métiers « traditionnellement féminisés ». En cette matière, le redéploiement des activités pour le bien-être des personnes âgées mérite d'être pris en considération par les acteurs socio-économiques et les pouvoirs publics.

4.13. Centre d'enseignement Ernest Richard

- Avis favorable. Pertinence au regard du marché du travail

4.14. Institut Reine Fabiola

- Avis favorable. Inscrit dans les pénuries de main-d'œuvre et activité en développement en RBC

4.15. Institut Saint Joseph

- Avis favorable

4.16. Athénée Royal d'Evere

- Avis favorable

4.17. Athénée Royal Andrée Thomas

- Avis favorable

4.18. École professionnelle ens. Spécialisé libre de Forest

- Avis favorable

4.19. Athénée Royal madeleine Jacquemotte

- Avis favorable

4.20. Centre scolaire Eperonniers-Mercellis.

- Avis favorable (2 sites scolaires)

4.21. Centre scolaire Saint-Adrien Val Duchesse

- Avis favorable

4.22. Institut technique René Cartigny

- Avis favorable. L'activité répond à une forte demande de main d'œuvre

4.23. Institut des Ursulines

- Avis favorable

4.24. Institut communal Pierre Paulus

- Avis favorable, particulièrement au regard de son public

4.25. Institut des filles de Marie

- Avis favorable, particulièrement au regard de son public

4.26. Institut Sainte Marie

- Avis favorable

4.27. Centre scolaire des Dames de Marie-Haecht-Philomène-Limite

- Avis favorable. Liens avec le public et le marché de l'emploi en RBC

4.28. Athénée Royal Alfred Verwee

- Avis favorable pour ses liens avec une partie du tissu économique de la RBC et le respect de l'environnement ainsi que des conditions de sécurité dans ces métiers.

4.29. Centre scolaire Sainte-Marie – La sagesse

- Avis favorable.

La modernisation vise en effet également le remplacement d'équipements obsolètes.

La Commission s'interroge cependant sur le nombre d'élèves qui sont annoncés dans l'option (350 au 3^{ème} degré Technique de Qualification)?

4.30 Institut Communal Frans Fischer

- Avis favorable.

La Commission souhaite néanmoins que cet outillage performant soit ouvert à d'autres écoles dont les cours s'inscrivent dans cette orientation.

4.31. Institut de la Sainte famille d'Helmet

- Avis favorable

4.32. Institut Cardinal Mercier

- Avis favorable

4.33. Institut Saint Vincent de Paul

- Avis favorable

4,34 Institut de la Providence de Woluwé-Saint-Lambert

- Avis favorable. Métiers en pénurie

4.35. Collège Jean XXIII

- Avis favorable. Secteur d'activité développé en RBC.

4.36. Institut Don Bosco

- Au regard des investissements et de leurs coûts, et sans contredire la pertinence de la demande d'équipement, signe d'un dynamisme retrouvé, la Commission estime qu'un avis favorable devrait s'appuyer sur des informations plus complètes en ce qui concerne les demandes formulées lors des appels d'offre précédents ainsi que l'investissement accordé par la Région bruxelloise dans sa contribution à l'amélioration des équipements de certains établissements de l'enseignement technique et professionnel.

5. Remarques finales

La CCFEE suggère de demander à l'avenir aux écoles de fournir des plans d'équipement des sections concernées par leurs demandes.

La Commission propose également que les établissements puissent remettre des demandes formulées de manière plus homogène, telles des demandes groupées pour leurs sections plutôt que très détaillées comme le font certaines écoles.

CCFEE, 27 novembre 2007